

Info Cultures maraîchères

24/2026

15 juillet 2026

Prochaine édition le 22.07.2026

Table des matières

Nouvelle homologation en cas d'urgence pour la lutte contre le mildiou en oignon (condiment) et en oignon potager	1
Bulletin PV Cultures maraîchères	1

Nouvelle homologation en cas d'urgence pour la lutte contre le mildiou en oignon (condiment) et en oignon potager

L'OSAV a délivré, le 10 juillet 2026, l'autorisation d'urgence suivante:

Cultures	Organisme nuisible	Produit (numéro W)	Remarque
Oignon (condiment), oignon potager	Mildiou de l'oignon	Orondis Ultra (W-7640)	Homologation en cas d'urgence autorisée temporairement jusqu'au 30 novembre 2026.

Vous trouverez, dans le document original annexé au courriel du présent bulletin, des informations détaillées sur l'autorisation d'urgence mentionnée ci-dessus. On peut désormais également trouver ce document sur la page : [Homologations en cas d'urgence](#) > Décisions de portée générale 2026.

Bulletin PV Cultures maraîchères



Photo 1: Le vol d'invasion de la noctuelle de la tomate (*Helicoverpa armigera*) se renforce. Des papillons de cette espèce ont été capturés dans la plupart des sites que nous surveillons. Vous trouverez davantage d'informations sur la situation actuelle à la page 3 (photo: Björn Berchtenbreiter, Arenenberg, Salenstein).



Photo 2: Depuis approximativement le début juillet, nous enregistrons aussi d'importants effectifs de captures de noctuelles gamma (*Autographa gamma*). Ainsi à Zürich-Affoltern, où nous avons décompté une dizaine de papillons par piège et par semaine (photo: Agroscope).



Photo 3: Au sud des Alpes, on a trouvé des papillons de la plusie chalcite (*Chrysodeixis chalcites*) dans un piège à phéromones. Il s'agit de captures de hasard, le piège étant destiné à d'autres ravageurs. Aucune capture cette espèce n'a encore été enregistrée au nord des Alpes. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de la situation (photo: Agroscope).





Photo 4: Une nouvelle émergence d'adultes de la mouche blanche du chou (*Aleyrodes proletella*) se déroule actuellement. Le ravageur commence à coloniser les jeunes feuilles des plantes infestées, ainsi que de nouvelles parcelles. Il est vivement recommandé de contrôler les cultures. Vous trouverez des conseils de lutte dans l'Info cultures maraîchères 21/2026 à la page 5 (photo: Agroscope).

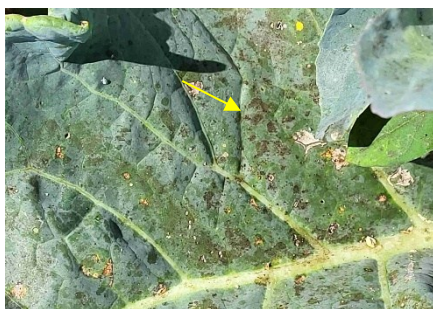


Photo 5: L'infestation massive de mouches blanches du chou entraîne la formation de fumagine (flèche sur la photo Agroscope), un développement de divers champignons saprophytes, se nourrissant du miellat excrété par les adultes et les larves du ravageur. Ils forment des dépôts noirâtres, entraînant des pertes quantitatives et qualitatives des récoltes.



Photo 6: Le vol du puceron cendré du chou (*Brevicoryne brassicae*) ne faiblit pas d'intensité. Il forme des colonies sur les feuilles, mais aussi dans le cœur des plantes, ce qui peut entraîner de graves rabougrissements et blocages de croissance (photo: Agroscope; conseils de lutte: Info cultures maraîchères 21/2026, page 4).



Photo 7: Jeune chenille de la piéride de la rave (*Pieris rapae*) à côté du trou qu'elle a creusé en se nourrissant. Le vol des adultes de ce ravageur se poursuit, simultanément à la prolifération de chenilles fraîchement écloses dans les cultures de choux (photo: Agroscope).



Photo 8: La piéride du chou (*Pieris brassicae*) se manifeste également, et l'on peut observer dans le feuillage des brassicacées ses pontes typiques, constitués de l'assemblage d'un grand nombre d'œufs fusiformes rainurés, de teinte jaune citron (photo: Agroscope).



Photo 9: Lors du contrôle des cultures de ce lundi, nous avons observé des jeunes chenilles de la piéride du chou fraîchement écloses, encore amassées aux environs d'une telle ponte (photo: Agroscope). Il est recommandé de contrôler les cultures. Vous trouverez des conseils de lutte dans l'Info cultures maraîchères 22/2026 à la page 3.

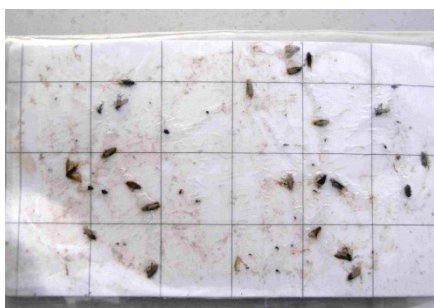


Photo 10: Dans les régions menacées, le vol intense de la teigne de la betterave (*Scrobipalpa ocellatella*) est toujours en cours. Dans la région de Baden (AG), nous avons capturé 18 adultes de ce ravageur au cours de la semaine passée (photo: Agroscope).



Photo 11: Papillon de la teigne de la betterave vu sous loupe binoculaire. Vous trouverez des informations sur la biologie de ce ravageur et sur les moyens de lutte dans l'Info cultures maraîchères 22/2026 à la page 4.

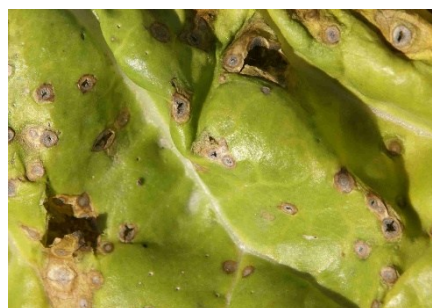


Photo 12: Sur les feuilles anciennes de cultures de bettes proches de la maturité de récolte, on peut observer l'apparition de plus en plus fréquente de taches foliaires gris-brun, occasionnées par le champignon *Cercospora beticola* (photo: Agroscope).



Photo 13: Papillons de la noctuelle de la tomate capturés dans un piège à phéromones (Photo du 15 juillet 2026 par Tiziana Lottaz, Grangeneuve, Posieux).

Renforcement de l'activité de vol de la noctuelle de la tomate et de la noctuelle gamma

Le vol d'invasion de la noctuelle de la tomate (*Helicoverpa armigera*) s'est encore renforcé depuis la semaine passée. Des papillons ont été capturés dans presque tous les sites de notre réseau de surveillance. Le nombre le plus élevé de captures annoncées provient d'Agroscope, en Suisse romande (VD), et se monte à 6 individus en 4 jours, ce qui correspond à peu près au seuil d'intervention de 10 papillons par piège et par semaine (source de la phéromone utilisée : Trécé Inc., piège Delta «Standard» avec papier englué de 9 x 15.5 cm). De plus, nous constatons un vol dense et persistant de la noctuelle gamma (*Autographa gamma*). Il faut désormais contrôler régulièrement la présence de pontes et de jeunes chenilles des diverses espèces de lépidoptères, surtout de noctuelles (Noctuidae), dans les cultures sensibles. Des observations attentives sont particulièrement recommandées dans les cultures de haricots en fleurs.



Photo 14: Ponte d'une noctuelle sur une jeune plante d'épinard (photo: Agroscope).

Contre les chenilles de noctuelles défoliatrices, on peut employer XenTari WG (*Bacillus thuringiensis* var. *aizawai* ; **BiO**) et Dipel DF (*Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki* ; **BiO**) en cultures de **haricots** avec un délai d'attente de 3 jours, ou Wormox (*Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki* ; **BiO**) en cultures de haricots de plein champs) avec un délai d'attente de 2 jours. Pour lutter contre les vers gris en cultures de haricots, on peut utiliser cyperméthrine (divers produits) ou deltaméthrine (divers produits) avec un délai d'attente de 2 semaines. D'autre part, lambda-cyhalothrine (divers produits) est autorisée contre les vers gris avec un délai d'attente d'une semaine.

Pour lutter spécifiquement contre les chenilles de la noctuelle de la tomate en cultures de haricots, un nucléopolyhédrovirus spécifique (Helicovex ; **BiO**) est autorisé provisoirement, jusqu'au 30 novembre 2026 avec un délai d'attente d'une semaine.

Pour lutter contre les chenilles de la noctuelle de la tomate en cultures de **haricots non écossés**, chlorantraniliprole (Coragen) est autorisé provisoirement jusqu'au 31 octobre 2026, avec un délai d'attente de 3 jours.



Photo 15: Chenille d'âge moyen de la noctuelle de la tomate sur une feuille de haricot (photo: Agroscope)

Pour lutter contre les chenilles de noctuelles (défoliatrices) en cultures de **maïs doux** de plein champ, on peut utiliser XenTari WG (*Bacillus thuringiensis* var. *aizawai* ; **BiO**) avec un délai d'attente de trois jours. Contre les chenilles défoliatrices sont autorisés : BIOHOP DelfIN, Delfin, Dipel DF (*Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki*; délai d'attente : 3 jours ; **BiO**). Un traitement aux pyréthrinoides est possible avec un délai d'attente de deux semaines contre les vers gris (attention aux PER: autorisation spéciale). Pour lutter spécifiquement contre les chenilles de la noctuelle de la tomate en cultures de maïs doux, un nucléopolyhédrovirus spécifique (Helicovex ; **BiO**) est autorisé provisoirement, jusqu'au 30 novembre 2026 avec un délai d'attente d'une semaine.

Pour lutter contre les chenilles de noctuelles (défoliatrices) et d'autres types de chenilles défoliatrices dans les cultures **d'aubergines, de poivrons et de tomates** sous serre, on peut utiliser, en respectant un délai d'attente de 3 jours, *Bacillus thuringiensis* var. *aizawai* (XenTari WG ; **BiO**), *Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki* (Dipel DF ; **BiO**) ou spinosad (divers produits ; **BiO**). Dans les cultures d'aubergines, de poivrons et de tomates le délai d'attente est de 2 jours pour le *Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki* (Wormox ; **BiO**).

Pour lutter spécifiquement contre les chenilles de la noctuelle de la tomate (*Helicoverpa armigera*), on peut utiliser en cultures de **tomates** un nucléopolyhédrovirus (Helicovex ; **BiO**), avec un délai d'attente de 3 jours sous abris. Tenez compte des charges imposées.

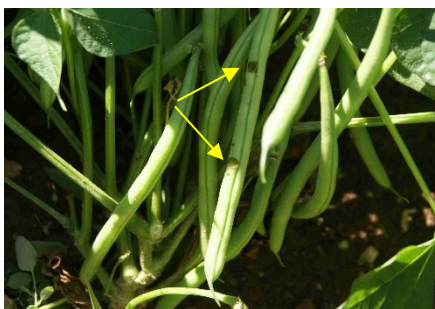


Photo 16: Dégâts causés par la noctuelle de la tomate sur des cosses de haricots (flèches sur la photo par Agroscope).



Photo 17: La sécheresse et les graves dégâts causés par les altises ont quasiment annihilé le potentiel de croissance de cette plante de chou de Chine (photo du 9 juillet 2026 par Agroscope).



Photo 18: Si cette plantule de betterave à salade entame bien sa croissance, elle survivra mieux aux attaques des altises (photo: Agroscope).

Les attaques d'altises affaiblissent les jeunes cultures

Veillez maintenant à fournir une alimentation d'eau suffisante et un bon environnement de croissance aux jeunes cultures de choux divers, betteraves à salade et bettes à tondre ou à côtes. En cas de carence hydrique, les importantes invasions d'altises du chou (*Phyllotreta* spp.), et d'altises de la betterave (*Chaetocnema concinna*) sont susceptibles d'affaiblir fortement les délicates plantules en pleine croissance. Contrôlez régulièrement les éventuelles invasions dans les semis récents et les jeunes cultures, et faites un traitement si nécessaire.

Pour lutter contre les altises (*Phyllotreta* spp.) dans les cultures de **choux-fleurs** et de **choux à feuilles en plein champ**, on peut appliquer spinosad (divers produits ; **BiO**) avec un délai d'attente d'une semaine. Un traitement aux pyréthrinoides est possible avec un délai d'attente de deux semaines sur choux-fleurs et choux à feuilles de plein champ (attention aux PER: autorisation spéciale). Le kaolin (Surround, **BiO**) est autorisé pour lutter contre les altises sur les espèces de choux en plein champ, avec une efficacité partielle. Les jeunes cultures de choux peuvent également être protégées à l'aide d'un filet, en particulier sur les petites surfaces.

Contre les altises (*Chaetocnema concinna*) dans les cultures de **bettes à côtes** en plein champ, et dans celles de **betteraves à salade**, on peut utiliser, avec un délai d'attente de 2 semaines : cyperméthrine (divers produits). Pour la lambda-cyhalothrine (divers produits), le délai d'attente est d'une semaine.

Sur **betteraves à salade**, est autorisé de plus Spinosad (Audienz, BIOHOP AudiENZ, Elvis ; **BiO**) provisoirement jusqu'au 30 novembre 2026 pour la lutte contre les altises, avec un délai d'attente de 7 jours.



Photo 19: Larves de la cécidomyie du chou dans le cœur d'un brocoli. Leur salive, riche en enzymes, désagrège les parois cellulaires des tissus attaqués, dont elles absorbent ensuite les sucs qui en suintent (photo: Agroscope).



Photo 20: Cette activité de nutrition des larves entraîne le rabougrissement et l'épaississement des jeunes feuilles du cœur, dont les tissus se subérfient (photo: Agroscope).

Début de la phase principale du 3^{ème} vol de la cécidomyie du chou

Au cours de la semaine dernière, les effectifs des captures de cécidomyies du chou (*Contarinia nasturtii*) ont à nouveau augmenté dans de plusieurs sites surveillés, et le nombre de papillons capturés se situe souvent au-dessus du seuil d'intervention de 10 individus par piège et par semaine. Cela signifie que le troisième vol est bien en cours. La surveillance au moyen de pièges à phéromone permet d'évaluer l'activité de vol de ce minuscule insecte, et constitue le seul moyen de conduire une lutte chimique ciblée, efficace et raisonnée. En effet, celle-ci doit être menée durant le vol de la cécidomyie, afin de correspondre à la ponte et à l'apparition des tout jeunes stades larvaires du ravageur. Si les mesures de lutte sont appliquées lorsque les dégâts sont visibles, il est généralement trop tard, les larves ayant alors déjà quitté les plantes et se trouvant en pupaison dans le sol.

Pour la lutte contre la cécidomyie du chou dans les cultures de **brocolis**, **colraves** et **choux de Bruxelles** sont autorisées les substances actives spinosad (divers produits ; **BiO** ; délai d'attente 1 semaine) ou spirotétramate (Movento SC, effet partiel, délai d'attente: 2 semaines ; délai d'utilisation : 30.06.2027). Un traitement aux pyréthrinoides est également possible, avec un délai d'attente de deux semaines (attention aux PER: autorisation spéciale). Rappelez-vous que les pyréthrinoides ne sont pleinement efficaces que jusqu'à 22 à 25 °C maximum.

BiO: Dans les régions menacées, il convient de protéger systématiquement les nouvelles plantations et les cultures de brocolis avec des filets à mailles fines.



Photo 21: Les petites plages aux reflets argentés sur la manchette d'une salade pommée sont des marques laissées par l'activité de succion des thrips (flèches sur la photo par Agroscope).

Le vol massif des thrips ne menace pas que les cultures de liliacées

Les conditions atmosphériques très chaudes et sèches ont puissamment stimulé le développement des populations de thrips (*Thrips tabaci* et autres espèces). Les effectifs des captures ont nettement augmenté non seulement dans les cultures de liliacées, mais aussi dans les cultures de brassicacées, par exemple, ce qui confirme une nette augmentation de l'activité de ces ravageurs. On constate que les choux pommés, fenouils et salades sont particulièrement menacés à cette période de l'année. Il convient de surveiller régulièrement les jeunes cultures et de leur accorder des soins attentifs, en leur assurant notamment une irrigation suffisante.

Pour lutter contre les thrips en cultures de **choux pommés, fenouils et salades pommées** de plein champ, on peut utiliser spinosad (Audienz, BIOHOP AudiENZ, Elvis ; (délai d'attente sur choux pommés 3 jours ; **BiO**) ; (délai d'attente sur fenouils et salades pommées 1 semaine)) ou lambda-cyhalothrine (divers produits ; attention aux PER: autorisation spéciale) (délai d'attente sur choux pommés et fenouils 2 semaines, délai d'attente sur salades pommées 1 semaine). Sur **choux pommés et fenouils**, on peut de plus utiliser spirotétramate (Movenato SC ; délai d'attente sur choux pommés : 2 semaines , effet partiel; délai d'attente sur fenouils : 1 semaine; délai d'utilisation : 30.06.2027). Est aussi autorisé sur **choux pommés**, avec un délai d'attente d'une semaine : huile de colza + pyréthrine (BIOHOP DelTRUM).

BiO: Contre les thrips sur **choux pommés, fenouils et salades pommées** en plein champ, on peut utiliser avec un délai d'attente de 3 jours pyréthrine + huile de paraffine (BIOHOP DelTRIN) et pyréthrine + huile de sésame (divers produits). Est aussi autorisé sur **choux pommés**, avec un délai d'attente d'une semaine : azadirachtine (divers produits).



Photo 22: Foliole d'une plante de céleri teintée de reflets argentés par suite d'une attaque de tétranyques (photo: Agroscope).

Apparition de tétranyques dans les cultures de céleris en plein champ

Lors du contrôle des cultures de lundi, nous avons observé au milieu d'un champ de céleris une plante d'un vert un peu plus pâle que les autres, teintée de reflets légèrement argentés. Les feuilles les plus anciennes étaient particulièrement touchées par cette décoloration. À la face inférieure des feuilles, nous avons découvert un grand nombre de tétranyques tisserands (*Tetranychus urticae*). Dans ce cas, il s'agit vraisemblablement d'une attaque ponctuelle qui pourrait s'expliquer par le transport de ces minuscules ravageurs par le vent. Contrôlez les cultures et faites un traitement si nécessaire.

Pour lutter contre les tétranyques en cultures de **céleris**, on peut utiliser la maltodextrine (BIOHOP Maltomite, Glumalt SL, Majestik) avec un délai d'attente de 3 jours.

BiO : Sont autorisés contre les tétranyques dans les cultures de **céleris**: pyréthrine + huile de paraffine (BIOHOP DelTRIN) ou pyréthrine + huile de sésame raffinée (divers produits) avec un délai d'attente de 3 jours. D'autre part, sont autorisés les acides gras (Oleate 20; délai d'attente 1 semaine), ainsi que les acides gras BIOHOP DelMON, Lotiq, Natural, Neudosan Neu, Siva 50, Vesol Pro et Vista.



Photo 23: Infestation massive de pucerons du melon et du cotonnier, accompagnée d'une intense fumagine, sur feuille de concombre (photo du 13 juillet 2026 par Agroscope).

Prenez garde: on observe à nouveau une prolifération massive du puceron du melon et du cotonnier dans les cultures de cucurbitacées

Les populations de pucerons du melon et du cotonnier (*Aphis gossypii*) se sont reconstituées aussi bien dans les cultures de cucurbitacées de plein champ que dans celles de concombres sous verre. Il peut en résulter rapidement la formation de fumagine et des rabougrissements des feuilles et des organes en croissance. Il est recommandé de contrôler les cultures.

Contre les pucerons en cultures de **concombres sous verre et de courges (écorce non comestible)** en plein champ, il est recommandé d'utiliser des produits ménageant les auxiliaires : azadirachtine A (divers produits ; délai d'attente : 3 jours ; **BiO**), ou pirimicarbe (Pirimicarb, Pirimicarb 50 WG, Pirimor ; délai d'attente : 1 semaine). *Attention: de nombreuses, voire la grande majorité, des populations du puceron du melon et du cotonnier (*Aphis gossypii*) s'avèrent totalement résistantes au pirimicarbe.* De plus, on peut utiliser, avec un délai d'attente de 3 jours, lambda-cyhalothrine (divers produits; attention aux PER: autorisation spéciale).

Dans les cultures de **concombres sous verre**, on peut utiliser spirotétramate (Movento SC, délai d'attente : 3 jours, délai d'utilisation : 30.06.2027), flonicamide (Teppeki, délai d'attente: 1 semaine) ou acétamipride (divers produits; délai d'attente: 1 semaine). De plus, est autorisée, avec un délai d'attente de 3 jours, cyperméthrine (divers produits; attention aux PER: autorisation spéciale).

En cultures bio, sont autorisés contre les pucerons sur **concombres sous verre et sur courges de plein champ**, avec un délai d'attente de 3 jours: pyréthrine + huile de paraffine (BIOHOP DelTRIN), huile de sésame raffinée + pyréthrine (divers produits) ainsi que l'extrait de quassia (Quassan). Pour les « savons » à base d'acides gras (Oleate 20), le délai d'attente est de 1 semaine. Sont également autorisés les acides gras BIOHOP DelMON, Lotiq, Natural, Neudosan Neu, Siva 50, Vesol Pro et Vista. Dans les cultures de **concombres sous verre**, sont également autorisé la maltodextrine (BIOHOP MaltoMITE, Glumalt SL, Majestik) ou l'huile de colza (Telmion) avec un délai d'attente de 3 jours.

Toutes les données sont fournies sans garantie. Pour l'utilisation de produits phytosanitaires, respecter les consignes d'application, les charges et les délais d'attente. De nombreuses indications et charges sont révisées dans le cadre du réexamen ciblé des produits phytosanitaires autorisés. Il est recommandé de consulter la banque de données de l'OSAV avant toute utilisation. Pour consulter les résultats du réexamen ciblé, voir :

<https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/zulassung-pflanzenschutzmittel/zulassung-und-gezielte-ueberpruefung/gezielte-ueberpruefung.html> .

Mentions légales

Données, Informations :	Daniel Bachmann, Zacharias Ulbrich & Christof Gubler, Strickhof, Winterthur (ZH) Björn Berchtenbreiter, Arenenberg, Salenstein (TG) Vincent Günther, Châteauneuf, Sion (VS) Martin Keller, Esther Mulser, Micaela Jenni & Carolin Luginbühl, Beratungsring Gemüse, Ins (BE) Adrian Meuwly & Tiziana Lottaz, Grangeneuve, Posieux (FR) Lukas Müller, Inforama Seeland, Ins (BE) Vivienne Oggier & Philipp Oehri, Landwirtschaftliches Zentrum, Salez (SG) Silvano Ortelli, Ufficio della consulenza agricola, Bellinzona (TI) Jan Siegenthaler & Christian Wohler, Liebegg, Gränichen (AG) Stève Breitenmoser & Torsten Schöneberg, Agroscope
Éditeur :	Agroscope
Auteurs :	Comelia Sauer, Matthias Lutz, Serge Fischer, Lucia Albertoni (Agroscope), Silvano Ortelli, Consulenza agricola, Bellinzona (TI) & Pascal Herren (FiBL)
Photos:	photo 1: B. Berchtenbreiter, Arenenberg, Salenstein; photos 2-12, 14-23: C. Sauer (Agroscope); photo 13: T. Lottaz, Grangeneuve, Posieux
Coopération :	Offices cantonaux et Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL)
Adaptation française :	Serge Fischer, Christian Linder (Agroscope)
Copyright :	Agroscope, Reckenholzstrasse 191, 8046 Zürich, www.agroscope.ch
Changements d'adresse, Commandes :	Comelia Sauer, Agroscope, comelia.sauer@agroscope.admin.ch

Exclusion de responsabilité

Les informations contenues dans cette publication sont destinées uniquement à l'information des lectrices et lecteurs. Agroscope s'efforce de fournir des informations correctes, actuelles et complètes, mais décline toute responsabilité à cet égard. Nous déclinons toute responsabilité pour d'éventuels dommages en lien avec la mise en œuvre des informations contenues dans les publications. Les lois et dispositions légales en vigueur en Suisse s'appliquent aux lectrices et lecteurs; la jurisprudence actuelle est applicable.